

2410. chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, QC GTV TT3 (418) 659-6600 www.cegep-ste-foy.qc.ca

ENTENTE

ENTRE LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE SAINTE-FOY, ci-après appelé:

LE COLLÈGE

ET

LE COMITÉ LOCAL DES CADRES DU CÉGEP DE SAINTE-FOY, ci-après appelé:

LE COMITÉ LOCAL

OBJET: LE PROGRAMME D'ÉVALUATION DU PERSONNEL CADRE

Considérant la clause 6-6.01 de la Politique de gestion pour le personnel cadre du Cégep de Sainte-Foy;

LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- Le COMITÉ LOCAL donne son accord au «Programme d'évaluation du personnel cadre» tel qu'adopté par le comité exécutif le 8 juin 2000 et tel que modifié par celui-ci le 8 novembre 2004.
- 2) Le COLLÈGE consultera le COMITÉ LOCAL avant d'apporter des modifications au «Programme d'évaluation du personnel cadre» actuellement en vigueur.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente, à Sainte-Foy, ce <u>23</u> jour du mois de <u>muse</u> de l'an deux mille cinq (2005).

pour LE COLLÈGE

pour LE COMITÉ LOCAL